

Mairie de TREFFORT-CUISIAT
2 place Marie Collet – BP 1
01370 TREFFORT-CUISIAT

Téléphone : 04.74.42.38.00
Télécopie : 04.74.42.38.01

ARRÊTE MUNICIPAL N° AR 2012 06 033

Objet : Arrêté d'interdiction de stationner

Le Maire de la Commune de TREFFORT-CUISIAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules sur le pont du Nacaretan afin de préserver les ouvrages anciens, la chaussée et la sécurité publique,

A R R Ê T E

Article 1 : Le stationnement sur le pont du Nacaretan sera interdit des deux côtés de la voie.

Article 2 : Ces dispositions feront l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière, en accord avec le service de l'Équipement.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Service de la Direction Départementale des Territoires à Bourg-en-Bresse,
- Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Ain.

A Treffort-Cuisiat
Le 29 juin 2012

Le Maire,
Raymond MAIRE

